



Union Fédérale des Syndicats de l'État- CGT

Montreuil, le 24 juin 2020

Monsieur Gérald DARMANIN
Ministre de l'Action et des Comptes publics

Monsieur Olivier DUSSOPT
Secrétaire d'Etat chargé de la Fonction publique
139 rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12

Objet : préavis de grève du 30 JUIN 2020.

Messieurs les Ministres,

Après l'importante mobilisation du 16 juin dernier à l'appel d'un large front unitaire, une nouvelle journée d'actions est appelée à la date du 30 juin prochain.

C'est peu de dire que, au centre de cet appel, le service public occupe une place déterminante.

Pour une part prépondérante, c'est donc bien un des versants de la Fonction publique qui sera, à nouveau, en action transversale ce jour-là.

De ce fait, l'UFSE-CGT est complètement et activement solidaire de cette initiative.

Davantage encore, des revendications essentielles et légitimes mises en avant à l'occasion de cette action sont absolument communes et partagées dans la Fonction publique de l'Etat.

Il en est notamment ainsi des augmentations générales de salaire qui, à nos yeux, ne peuvent se traduire que par la revalorisation de la valeur du point d'indice.

S'agissant des indispensables créations d'emplois, nombre d'administrations des différents ministères, réduites à l'os par des années de politiques d'austérité insensées, ont également un besoin criant et urgent d'effectifs supplémentaires pour remplir au mieux leurs missions publiques.

Enfin, pour s'en tenir à quelques exemples, l'abondement de crédits et de moyens est une nécessité dans moult services.

Ces motifs - évoqués rapidement mais que vous connaissez fort bien tant nous vous les avons rappelés à de multiples reprises - conduisent l'UFSE-CGT à déposer un préavis de grève sur l'ensemble de la Fonction publique de l'Etat pour la journée du 30 juin 2020, ainsi que pour les nuitées en amont et en aval.

En effet, notre organisation syndicale appelle les agentes et les agents à se mobiliser sous toutes les formes à l'occasion de cette journée.

Une des modalités que les personnels pourraient choisir est la cessation de travail.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les Ministres, l'expression de ma considération distinguée.

Jean-Marc CANON
Secrétaire général de l'UFSE-CGT

Copie : M. Le Goff, Directeur général de la Fonction publique.